



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Centre Communal d'Action Sociale de PIBRAC

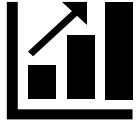


SOMMAIRE

I.	<u>OBSERVATOIRE</u>	
	3	
II.	<u>LE CCAS DE PIBRAC, ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ</u>	4
	1. Le Conseil d'administration.....	5
	2. Missions du CCAS.....	6
	3. Le budget annuel.....	7
	4. Les partenaires extérieurs.....	8
III.	<u>LES ACTIONS MENÉES EN 2025</u>	9
	1. L'accueil et l'orientation des usagers.....	9
	2. Le profil des bénéficiaires accompagnés par le CCAS.....	10
	3. L'aide légale.....	12
	4. L'accompagnement du vieillissement	13
	5. Les objets d'accompagnement de l'assistante sociale.....	17
	6. Les aides financières.....	18
	7. Accueillir et favoriser le vivre-ensemble.....	21
	8. La veille éducative.....	25
	9. L'accompagnement à l'insertion professionnelle.....	26

I. OBSERVATOIRE

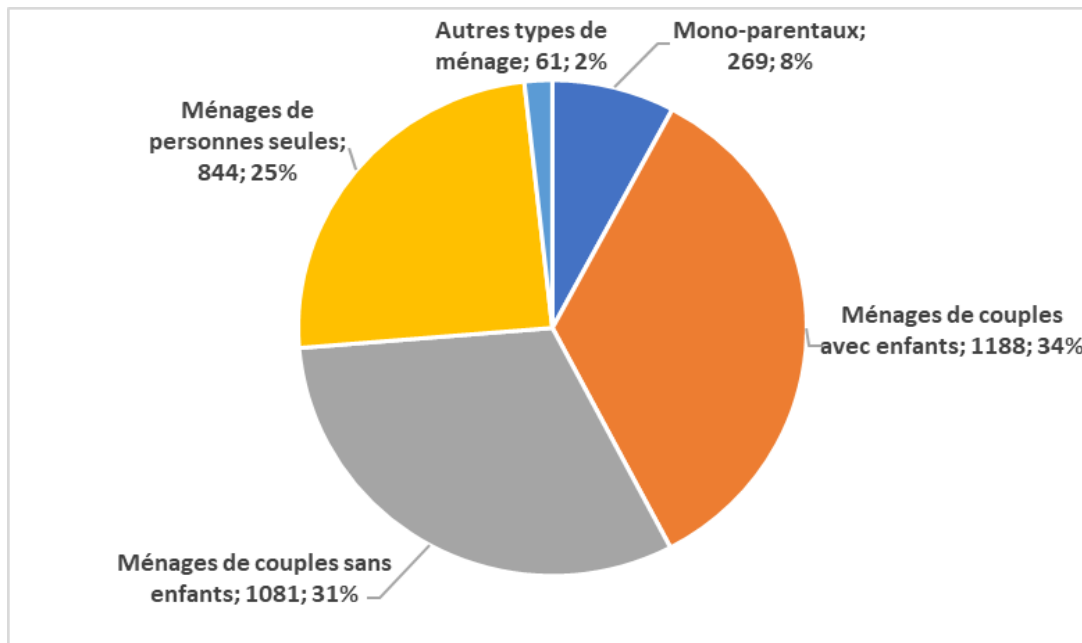
- Démographie



8517 habitants en 2018
9037 habitants en 2025

+ 6 % sur les 7 dernières années

- Composition des ménages



Source : INSEE 2018 ; champ : ménages ordinaires

- Personnes âgées

57 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules
(Source : INSEE 2018)

Principales problématiques liées au vieillissement :

Maintien à domicile – Mobilité – Solitude – Hébergement

- Indicateurs sociaux

À Pibrac, le taux de chômage a atteint 7 % en 2021
Le chômage touche plus les femmes et les jeunes.

9 % de la population a un emploi précaire

8 % sont bénéficiaires du RSA

(Diagnostic CTG Septembre 2022)

- Logements

3848 logements (Source : INSEE 2021)

Résidences principales : 93,6%

Logements vacants : 5%

Maisons : 81,7%

Appartements : 18,3%

13% de logements sociaux

II. LE CCAS, ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

1. Le Conseil d'administration

Le CCAS est un établissement public.

Il est géré par un **Conseil d'administration présidé de droit par le Maire de la commune.**

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la mise en œuvre de la politique sociale décidée par la commune.

Ensemble, ils déterminent les orientations et les priorités de la politique sociale locale, en lien avec l'analyse des besoins sociaux.

Les membres du Conseil d'administration siègent pour la durée du mandat municipal et sont tenus au respect du secret professionnel.

Le Conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Il comprend, en nombre égal, huit membres élus et huit membres nommés.

Les membres nommés sont des personnes investies dans la commune dans différents champs d'action du développement social.

On doit y retrouver des représentants :

- De l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Des associations de retraités et de personnes âgées
- Des associations de personnes handicapées
- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

En 2025, M. Leroux est nommé administrateur suite au départ de Mme Dhellemmes.

Membres élus

Denise CORTIJO, Maire et Présidente du CCAS

Miguel PAYAN, Adjoint au Maire et Vice-Président du CCAS

Brigitte HILLAT, Adjointe au Maire et Vice-Présidente déléguée du CCAS

Marion JOUAN RENAUD, Conseillère municipale

José SALVADOR, Conseiller municipal

Guillaume BEN, Conseiller municipal

Nathalie CROSTA, Conseillère municipale

Rachel MOUTON, Conseillère municipale

Odile BASQUIN, Conseillère municipale

Membres nommés

Jean PARERA, Familles

Marie-Charlotte FAUCHER, Handicap

Jean-Pierre AGNEAUX, Aînés

Xavier PELICOT, Insertion et lutte contre les exclusions

Colette PILON, Insertion et lutte contre les exclusions

Jean-Claude CELHAY, Insertion et lutte contre les exclusions

Dominique LEROUX, Insertion et lutte contre les exclusions

Corine GOULAIN, Insertion et lutte contre les exclusions

Bilan des Conseils d'administration pour l'année 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni **cinq fois** en 2025. Il a voté **vingt-deux délibérations**.

Date du Conseil d'administration	Délibérations votées
18/03/2025	Fermetures du CCAS en 2025 Débat d'orientation budgétaire 2025 Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
09/04/2025	Transmission dématérialisée des actes à la Préfecture Adoption du compte financier unique 2024 Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du compte financier unique Adoption du budget primitif 2025 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables Modification du règlement intérieur du CCAS Election d'un membre de la commission permanente
24/06/2025	Délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail Adoption du règlement intérieur du personnel communal et du CCAS Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et modification du tableau des effectifs Convention de partenariat entre Toulouse Métropole, la Mission Locale Haute-Garonne et le CCAS de Pibrac pour l'action de soutien à la mobilité des jeunes
21/10/2025	Adoption du règlement intérieur du personnel du CCAS, annule et remplace la délibération n°202506DECC12 Adoption de la charte de fonctionnement de la CLIL Fermetures du CCAS en 2026
02/12/2025	Crédits de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2026 Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds Suppression d'emplois et modification du tableau des effectifs Contrat Groupe Assurance Statutaire 2026/2029 Approbation des Conditions Générales d'Achat du CCAS

2. Missions du CCAS

Au quotidien, le CCAS anime une action générale de **prévention et d'accompagnement social**, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs. Deux agents sont mobilisés pour mener à bien ces missions :

- Un responsable du CCAS et travailleur social (1 ETP)*
- Un chargé d'accueil et secrétariat (1 ETP)

Il s'adresse à tous les pibracais pour :

- L'accueil, l'information, l'orientation
- L'instruction des demandes d'aide sociale légale pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissement et des obligations alimentaires
- La domiciliation des personnes sans domicile stable afin qu'elles bénéficient d'un justificatif de domicile et d'une adresse où recevoir du courrier
- Les demandes de logement social
- L'aide à la constitution de dossiers : APA, MDPH, téléassistance, retraite...
- L'accompagnement social des personnes en difficulté par la mise en œuvre d'un suivi individualisé

*ETP = *Equivalent Temps Plein*

Il gère et coordonne :

- Un service de portage de repas à domicile
- La veille éducative
- Les « Mardis des aidants »
- Le repas des aînés
- Un logement d'urgence
- La CLIL (commission locale d'impayés de loyers)

Le CCAS peut accorder des aides financières pour :

- Les sorties scolaires
- Des aides ponctuelles pour le paiement d'une facture
- Un dépannage alimentaire
- Le portage de repas à domicile

3. Le budget annuel 2025



Fonctionnement

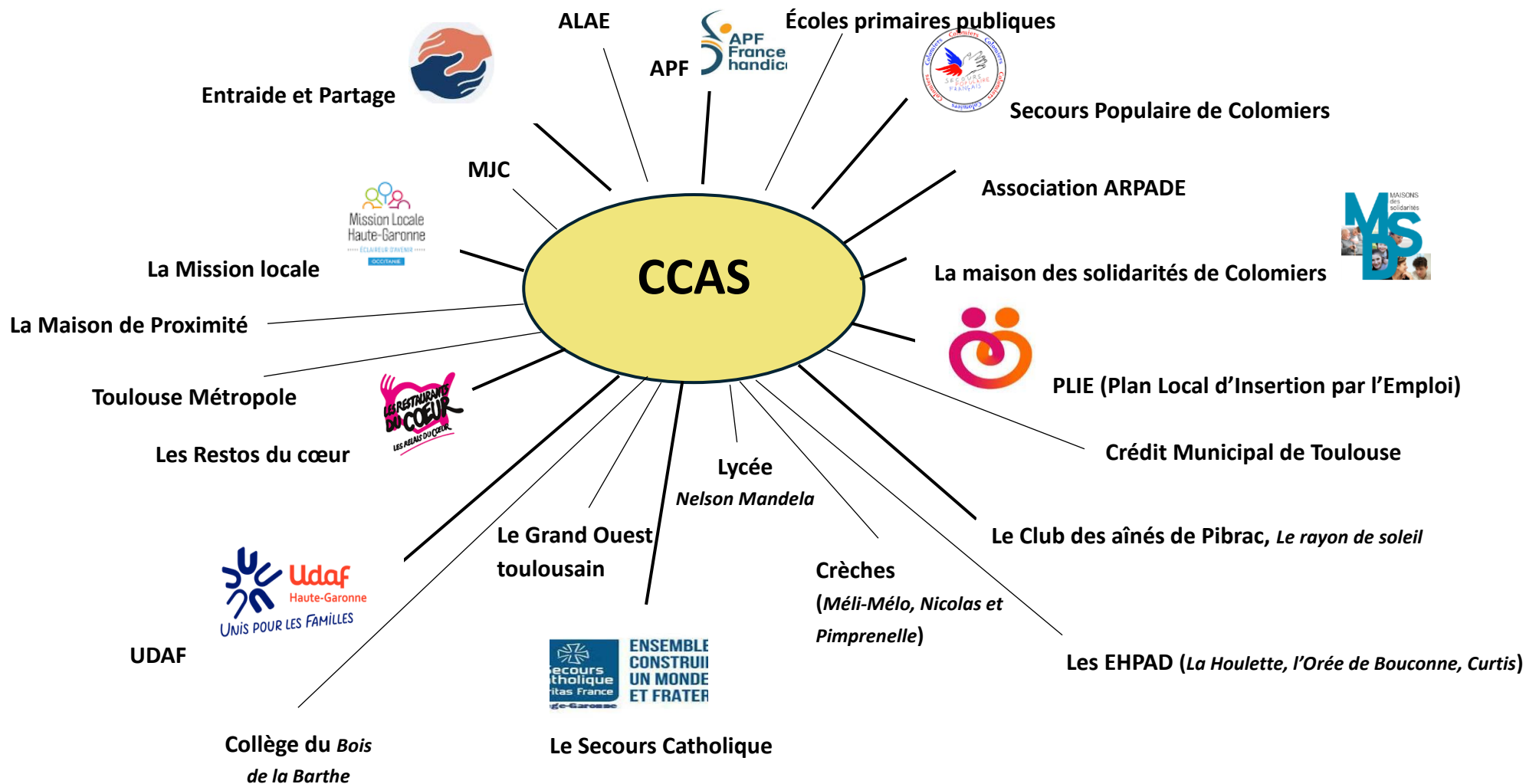
- **255 862,50 €** de recettes
dont **166 000 €** de subvention de la commune
soit **65 %** des recettes
- **270 875,33 €** de dépenses

Investissement

- **3027,57, €** de recettes
- **710,85 €** de dépenses

4. Les partenaires extérieurs

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec **différents partenaires**. Il accueille également les **permanences d'accueil** de certains d'entre eux.



III. LES ACTIONS MENÉES EN 2025

1. L'accueil et l'orientation des usagers

Face à une **augmentation constante** des sollicitations et afin de **renforcer l'accès à ses services**, le **CCAS a élargi ses horaires d'ouverture au public**. Cette évolution vise à mieux répondre aux besoins des usagers et à faciliter leurs démarches, notamment pour les personnes confrontées à des contraintes professionnelles ou personnelles.

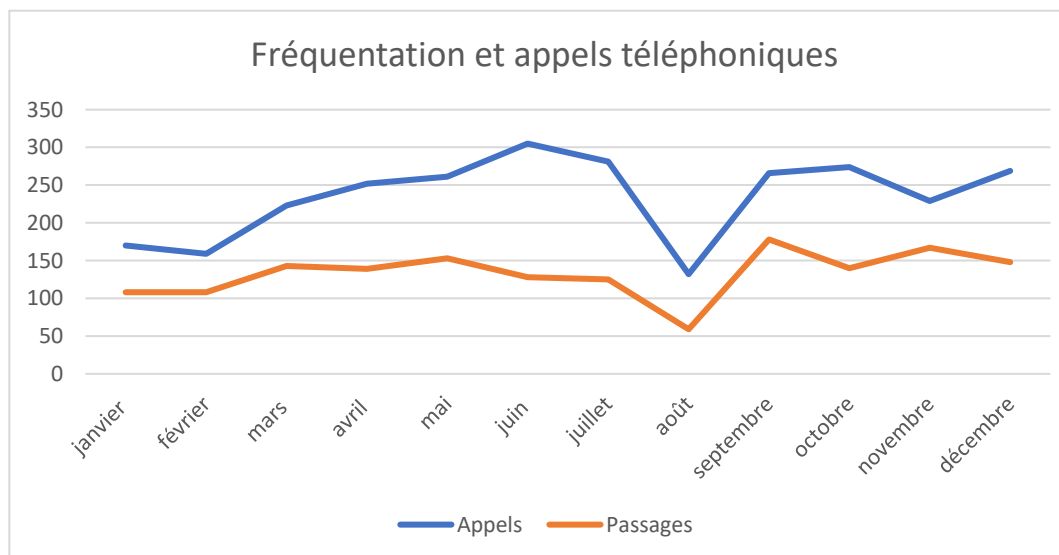
A ce titre, une ouverture au public **jusqu'à 18h30** a été mise en place le jeudi, au **CCAS mais également à la mairie et à la Maison des Citoyens** afin d'**harmoniser un créneau d'accueil**, permettant ainsi aux personnes ne pouvant se libérer sur les horaires classiques de bénéficier des services du CCAS. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'**amélioration continue de la qualité du service** et d'un meilleur accompagnement des publics.

Créneaux d'accueil au public

Lundi 14h-17h

Mardi 9h-12h / 14h-17h

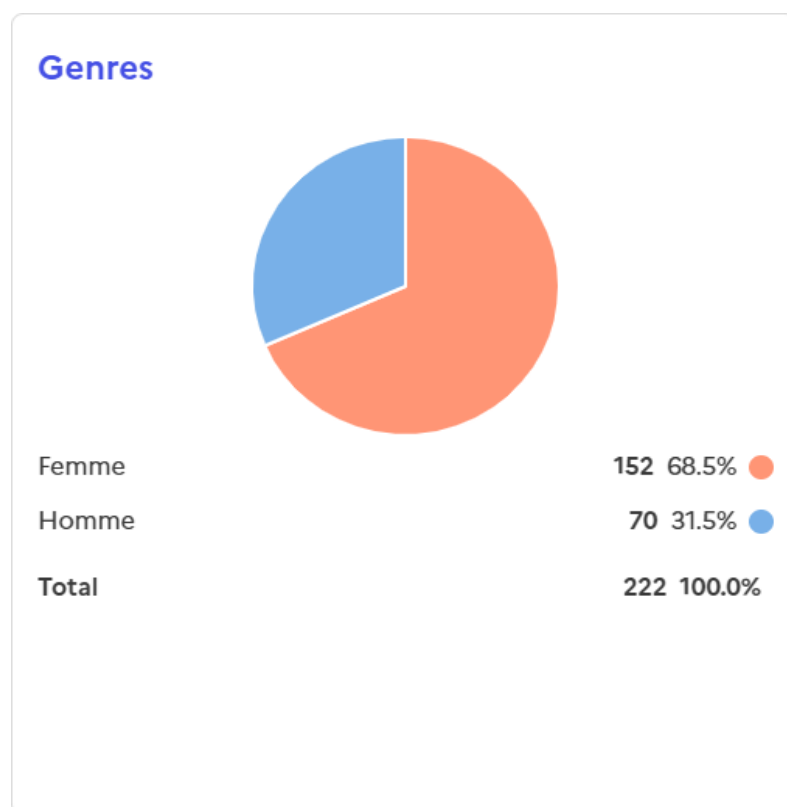
Jeudi 9h-12h / 14h-18h30



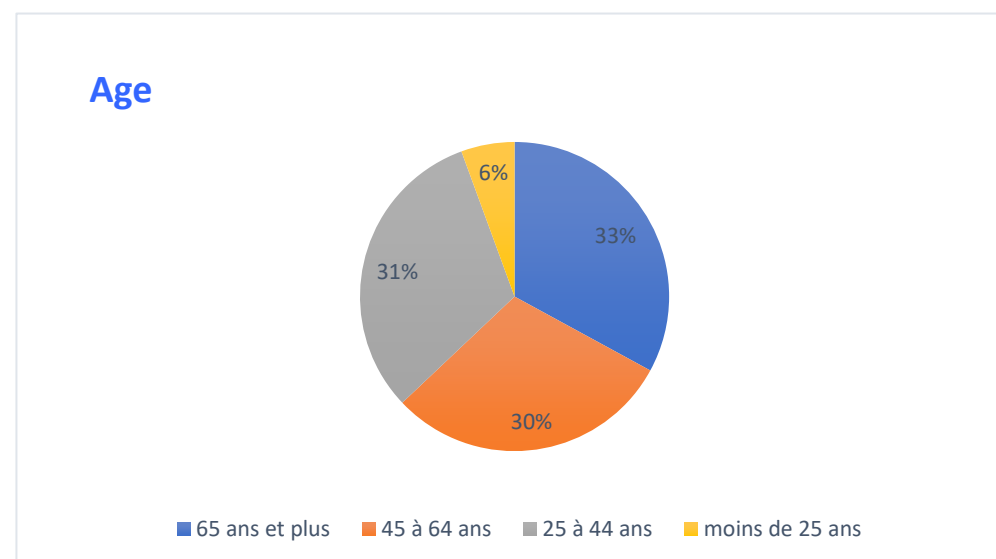
2. Le profil des bénéficiaires accompagnés par le CCAS

En 2024, le CCAS a adhéré au logiciel « Mon Suivi Social » développé par l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale (ANCS), destiné à la gestion et au suivi dématérialisés des dossiers des bénéficiaires. Les données statistiques présentées dans le présent rapport sont extraites de cet outil. Elles portent exclusivement sur les **situations ayant donné lieu à un entretien suivi d'une instruction de dossier par le CCAS**. Les rendez-vous n'ayant pas donné lieu à une suite administrative ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

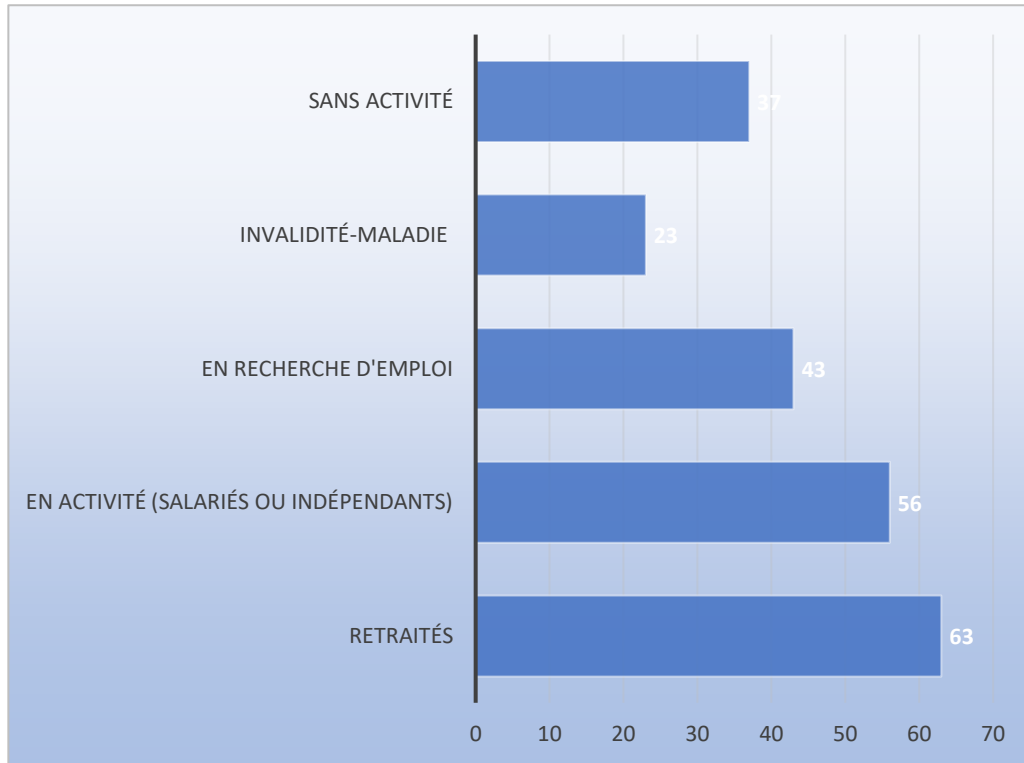
Répartition des bénéficiaires de l'accompagnement social en fonction du genre



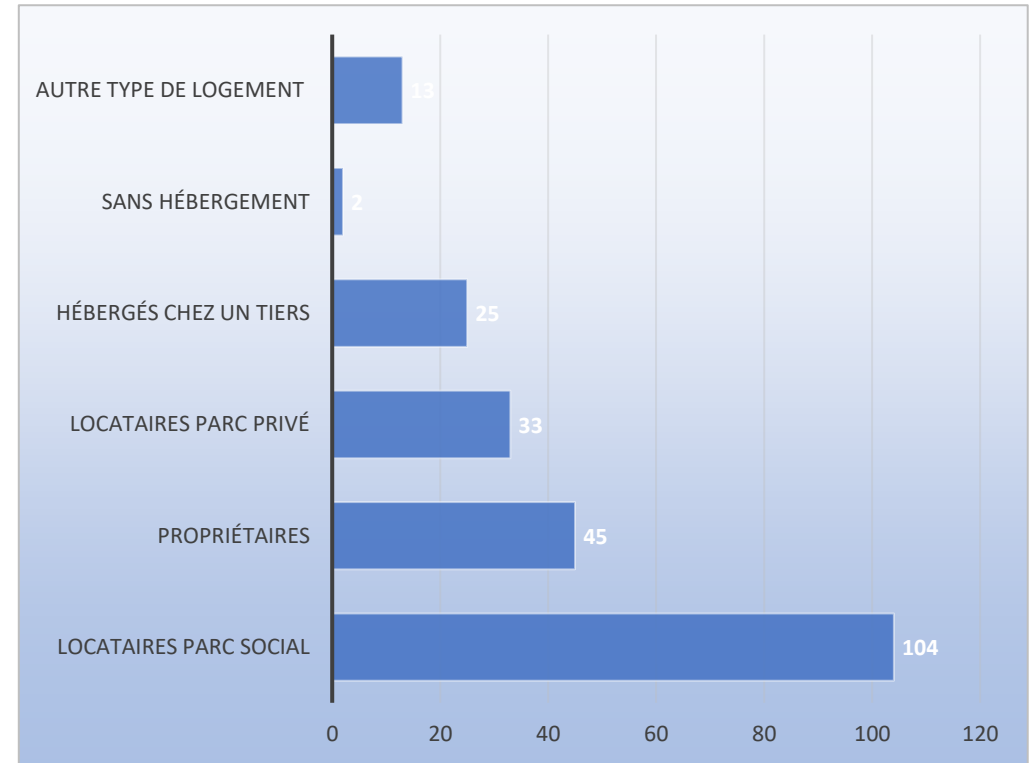
Répartition des bénéficiaires de l'accompagnement social en fonction de l'âge



Répartition des bénéficiaires de l'accompagnement social en fonction de la catégorie socio-professionnelle



Répartition des bénéficiaires de l'accompagnement social en fonction du mode d'hébergement



3. L'aide légale

Le CCAS instruit pour les habitants de Pibrac :

A. Les dossiers d'Aide Sociale

- Pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées/âgées en établissement ou en famille d'accueil.
- Pour les frais liés à la livraison de repas à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile.

En 2025, 3 dossiers d'aide sociale ont été instruits et transmis au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

B. Les dossiers d'Obligation Alimentaire

- Lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont « Obligés alimentaires ».
- Le Conseil Départemental estime le montant de leur participation.

En 2025, 11 dossiers constitués.

C. La domiciliation

- Le CCAS domicilie les personnes sans domicile stable. Élément essentiel de l'**accès aux droits** et de la **lutte contre la pauvreté**, elle permet à ces personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

Au 31 décembre 2025 :

27 personnes domiciliées dont 56% de gens du voyage

14 premières demandes

15 renouvellements

Le service de domiciliation a un impact sur l'activité de l'accueil :

117 passages et 331 courriers enregistrés.

3. L'accompagnement du vieillissement

Service de livraison de repas à domicile

- Ce service contribue à faciliter le quotidien des personnes âgées et fragiles.

Il permet de :

- prolonger le maintien à domicile de la personne âgée ;
- prévenir la dénutrition ;
- assister la perte d'autonomie par une veille sociale quotidienne ;
- proposer une restauration variée et adaptée à un régime spécifique.

Le CCAS est en charge des inscriptions, de la facturation et de la régie.

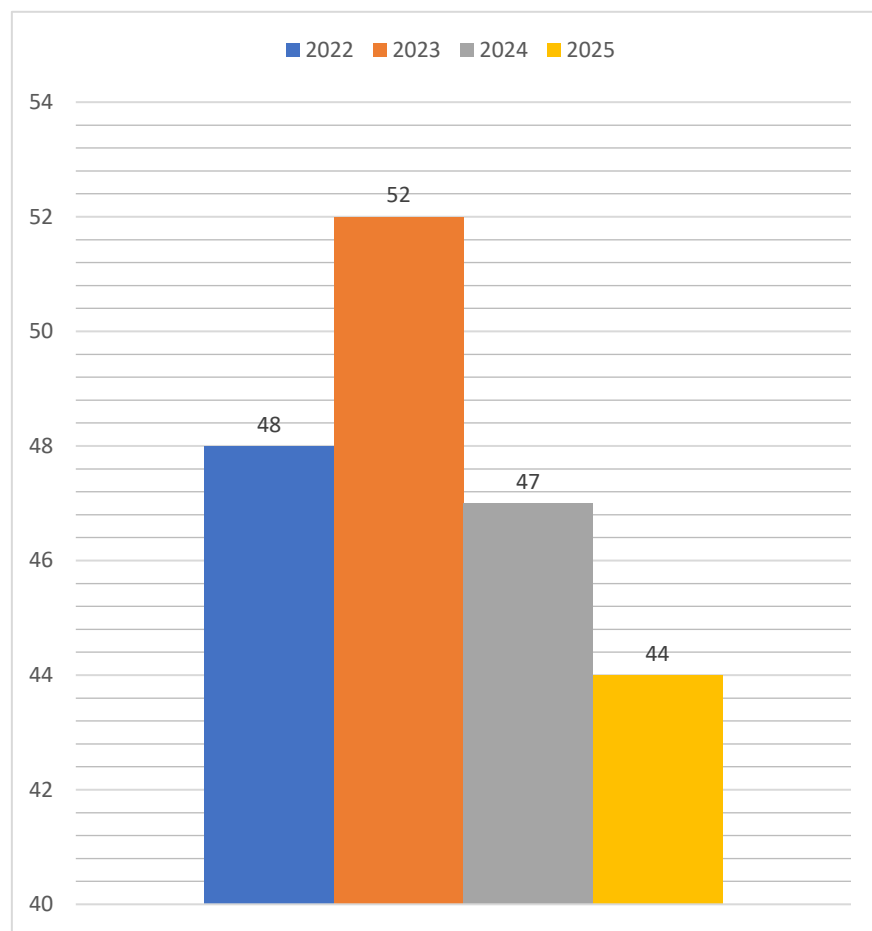
- Le service de portage de repas à domicile s'inscrit pleinement dans une démarche d'**accompagnement du vieillissement**, en favorisant le **maintien à domicile**, l'**autonomie et le bien-être** des personnes âgées. Il permet de bénéficier de **repas équilibrés**, adaptés aux besoins nutritionnels, tout en conservant un lien social régulier grâce au passage des agents de livraison.

- La livraison des repas à domicile relève des services à la personne et peut, conformément à la réglementation en vigueur, ouvrir droit à un avantage fiscal pour les usagers concernés (déduction ou crédit d'impôt).

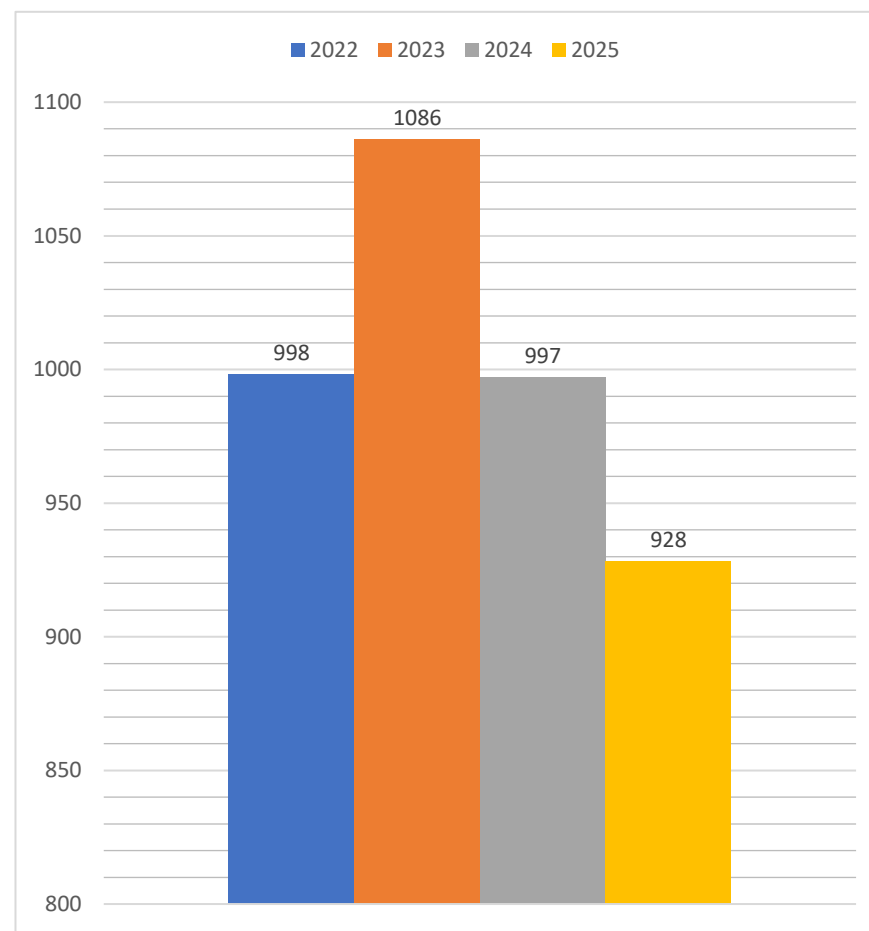
- Les repas sont **livrés tous les jours du lundi au vendredi** – les repas du week-end étant livrés le vendredi – permettant de **maintenir une veille sociale**.

- La **tarification est adaptée aux ressources des usagers** : elle est établie sur la base d'un plafond de ressources, avec deux tarifs proposés : **8,50 € par repas** ou **5,50 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures ou égales au montant de l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées). Le CCAS prend en charge une partie du coût du repas. En 2025, sa participation s'est élevée à **10 648.56 €**

Moyenne mensuelle de bénéficiaires entre 2022 et 2025



Moyenne mensuelle de repas entre 2022 et 2025



Globalement, le nombre de bénéficiaires et le nombre de repas restent relativement stables tout au long de l'année.

L'âge moyen d'entrée dans le dispositif ainsi que l'âge moyen des bénéficiaires est de 84 ans.

Les raisons essentielles pour lesquelles les bénéficiaires arrêtent ce service sont l'entrée en EHPAD et le décès.

Le mardi des aidants

Cette action est **coordonnée par le CCAS**, en partenariat avec les **trois EHPAD du territoire** – la Houlette (Pibrac), l'Orée de Bouconne (Pibrac) et la résidence Curtis (Léguevin) – qui mettent à disposition leurs psychologues, ainsi qu'avec la **Communauté de Communes du Grand Ouest toulousain**.

Les ateliers sont destinés aux **aidants accompagnant un proche âgé en perte d'autonomie**, et plus particulièrement confrontés à des **maladies neurodégénératives**. Ils visent à offrir un **espace d'information, d'écoute et d'échanges**, permettant aux aidants de mieux comprendre les pathologies, d'adapter leurs pratiques au quotidien et de rompre l'isolement souvent ressenti. Ils ont lieu à la Maison des Citoyens de septembre à juin, un mardi par mois.

Ces temps collectifs favorisent le **partage d'expériences**, le **soutien psychologique** et la **prévention de l'épuisement des aidants**. Les retours recueillis mettent en évidence un **renforcement du sentiment de soutien**, une **meilleure appréhension des situations complexes** et une **orientation facilitée vers les dispositifs et ressources existants** sur le territoire.



Sur la période **2024-2025**, **9 ateliers** ont été organisés, réunissant en moyenne **6 participants par séance**.

La participation à ces ateliers est en augmentation, ce qui illustre **l'intérêt croissant des aidants** pour ce type de dispositif et la pertinence de l'accompagnement proposé.

La mise en œuvre de cette action mobilise environ **30 heures par an** pour la **coordination, l'organisation et l'animation du réseau**, incluant la préparation des contenus, la communication avec les partenaires et le suivi des participants.

Le registre des personnes vulnérables

Le Maire a délégué au CCAS son obligation de tenir un registre communal des personnes vulnérables tel que prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles.

En 2025, des nouveaux outils ont été mis en place (fiche d'inscription, accusé de réception, ...) afin de formaliser cette inscription.

En 2025, 7 personnes étaient inscrites sur la commune de Pibrac.

Il reste un enjeu important de communication afin de faire connaître aux personnes les plus isolées la possibilité d'être inscrite en cas de canicule, pandémie ou autre évènement nécessitant des secours.

Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés, organisé chaque année par le CCAS, constitue un rendez-vous attendu et apprécié par les habitants seniors de la commune. En 2025, il a rassemblé **336 convives** âgés de plus de 67 ans, offrant à chacun un moment privilégié de **rencontre, d'échange et de partage**.

Ce rendez-vous annuel s'inscrit pleinement dans les **missions du CCAS** en matière de **prévention de l'isolement** et de **soutien au bien-vieillir**. Il offre aux personnes âgées un temps de **convivialité** et de **rassemblement**, favorisant les échanges, le **maintien des liens sociaux** et le sentiment d'appartenance à la vie communale. Pour certains participants, il représente l'une des rares occasions de rencontres collectives de l'année, contribuant ainsi à **rompre la solitude** et à préserver le bien-être moral et social des aînés. Cet événement est aussi un moment privilégié pour le maire et les élus du conseil d'administration du CCAS de retrouver les aînés et de partager un moment avec eux.

Au-delà de sa dimension festive, cette action permet également au CCAS de **maintenir un contact direct avec les seniors**, d'identifier d'éventuelles situations de fragilité et de mieux orienter, le cas échéant, vers les dispositifs d'accompagnement existants. Elle participe ainsi à une démarche globale de prévention, essentielle au maintien de l'autonomie et à la qualité de vie des personnes âgées.

L'organisation de ce repas mobilise les agents du CCAS, des bénévoles pour l'accueil, les inscriptions et la décoration des tables, ainsi que le service technique pour l'installation logistique. Cette mobilisation collective témoigne de **l'engagement de la collectivité en faveur de la solidarité, du lien social et du vivre-ensemble**.

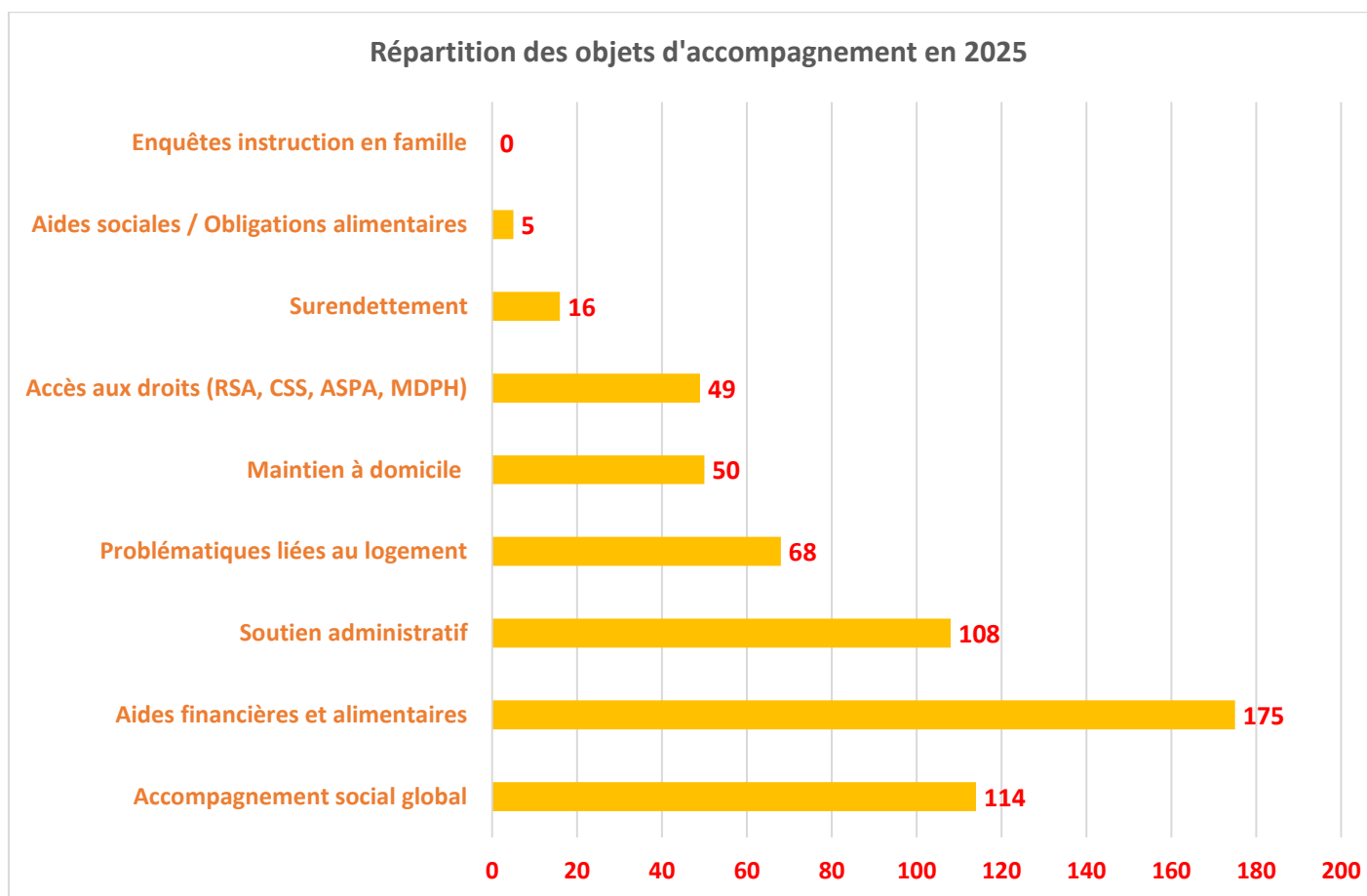
En 2025, le coût du repas s'est élevé à 22 462 euros en prestations extérieures.



4. Les objets d'accompagnement de l'assistante sociale

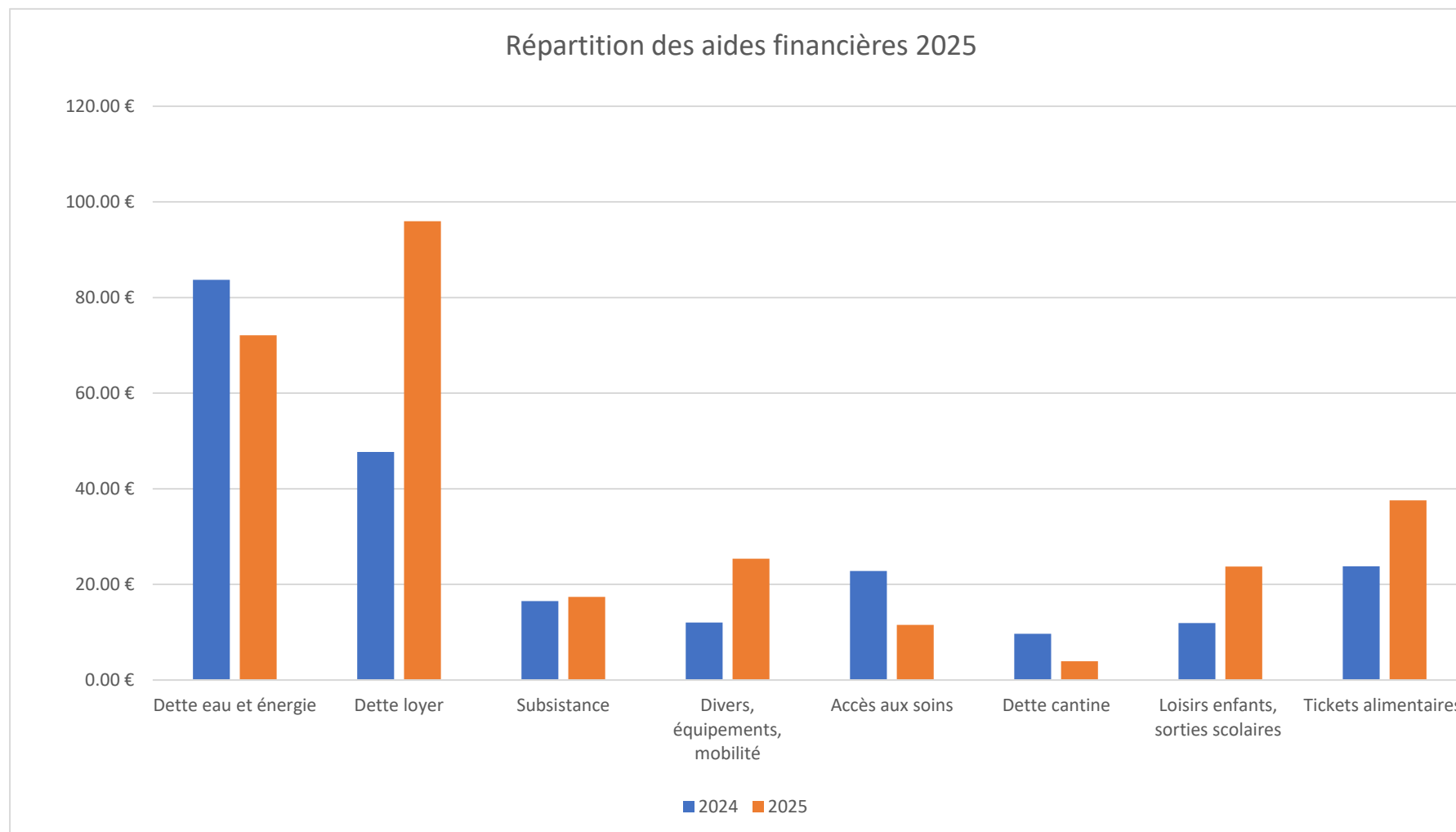
En 2025, l'assistante sociale a assuré 593 rendez-vous dont 35 visites à domicile.

Parmi ces rendez-vous, 441 ont fait l'objet d'une ou plusieurs actions pour 197 bénéficiaires.



5. Les aides financières

Les aides facultatives du CCAS sont attribuées selon un règlement intérieur élaboré en 2024, garantissant une équité de traitement des demandes.



Microcrédit

En 2023, le CCAS a signé une convention avec le Crédit Municipal de Toulouse afin de proposer une solution de microcrédit personnel accompagné aux usagers qui ne sont pas en mesure de recourir au système bancaire classique pour accéder à des prêts.

En 2025, et pour la première année, **2 prêts** ont été accordés par le Crédit Municipal de Toulouse pour un montant de **8 000€ et 4 000€**. Ces 2 prêts ont été souscrits pour l'achat de véhicules.

Une mutuelle à moindre coût

En signant la Convention de partenariat avec l'association ACTIOM, la commune permet à ses administrés de bénéficier du dispositif « **Ma Commune, Ma Santé** ». Il s'agit de permettre à tous l'accès à une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

→ Les niveaux de garantie en 2025 :

	2024	2025
Permanences	9	10
Rendez-vous	27	27
Nouveaux adhérents	6	6
Age moyen	72	69

Entre 150 et 200% de la BRSS (Base de remboursement de la Sécurité Sociale) en moyenne. Le niveau des garanties à la souscription a baissé par rapport aux années précédentes.

Bilan 2025

En 2025, les permanences ont principalement accueilli des personnes retraitées ou en pré-retraite (âge moyen : 70 ans).

Les niveaux d'adhésion sont variés, de la garantie hospitalisation seule aux formules les plus complètes.

Le nombre de rendez-vous est resté stable, mais une baisse des contrats souscrits est constatée. Celle-ci s'explique notamment par la résiliation infra-annuelle, qui allonge les délais de décision, ainsi que par un contexte économique incertain favorisant l'attentisme.

Les motifs principaux de consultation demeurent le coût des cotisations et l'inadaptation des garanties. De nombreux usagers, adhérents de longue date à leur mutuelle, hésitent à changer par fidélité ou par crainte, certains utilisant les devis à des fins de comparaison. Par ailleurs, une augmentation des demandes émanant d'actifs préparant leur départ à la retraite est observée. La demande d'information et de compréhension est forte et le temps consacré aux explications est particulièrement apprécié par les usagers.

Perspectives 2026

- ▶ Continuer la communication au travers des différents supports de la commune.
- ▶ Rester à l'écoute des besoins des adhérents afin de continuer à améliorer l'offre tout en maintenant des tarifs cohérents.

6. Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

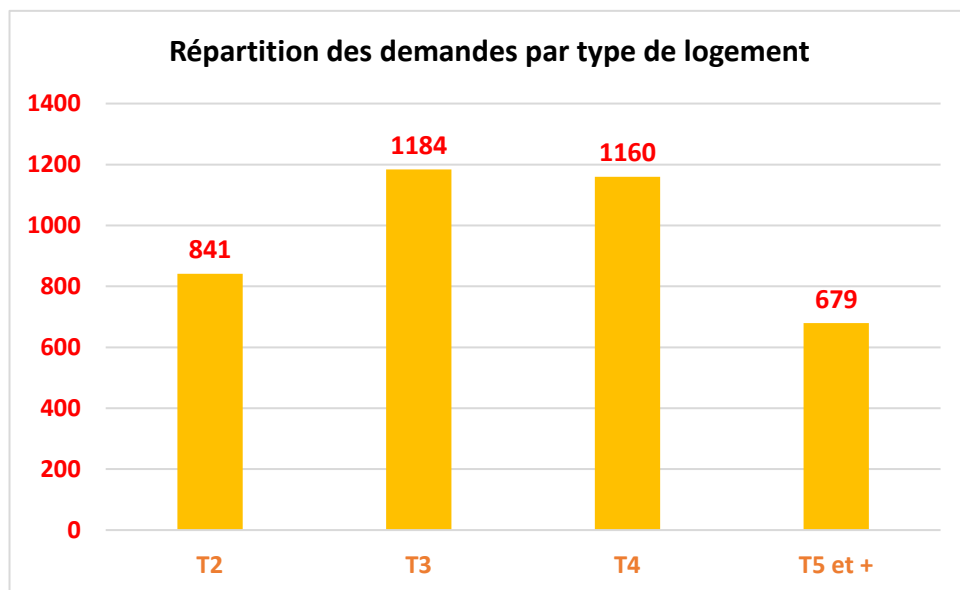
Accompagner le parcours résidentiel des locataires

Le CCAS accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux. Lorsque des logements sont mis à la disposition de la commune (par délégation de Toulouse Métropole) les CCAS, en concertation avec le Maire, propose des candidats pour les commissions d'attribution de logement qui se tiennent chez les bailleurs.

→ La demande

2413 demandes sur Pibrac dont 268 en 1^{er} vœu

(Source : Imhoweb 30/01/2026)



Le total est supérieur au nombre de demandes de logement car certaines personnes saisissent plusieurs types de logements dans leur demande.

→ Le parc social

507 logements sociaux en avril 2025

→ Les attributions

En 2025, 68 logements ont été attribués (contre 131 en 2024) dont 53 à des nouveaux arrivants

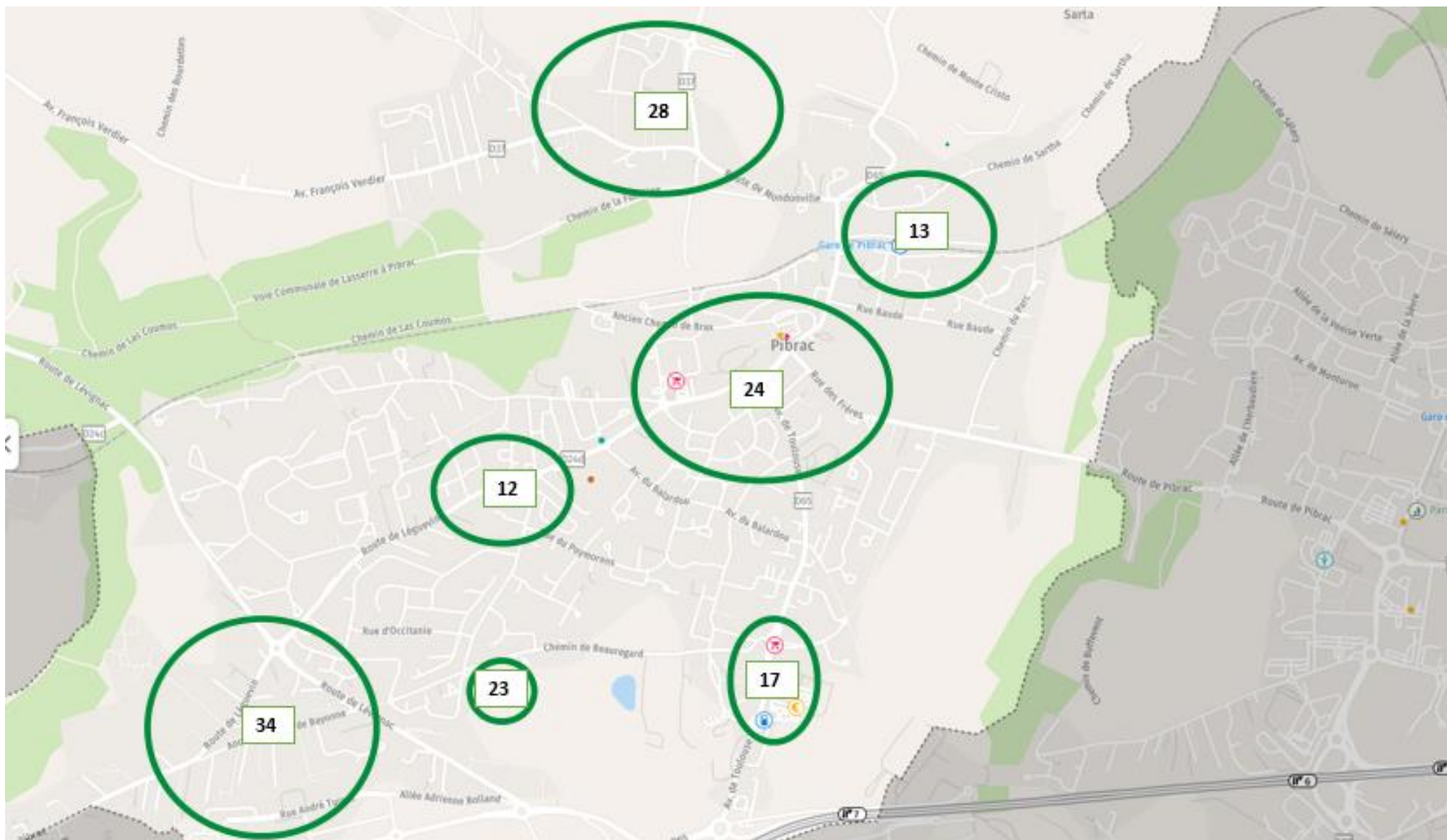
Répartition des attributions par typologie			
T2	T3	T4	T5
19	28	20	1

Répartition des attributions par bailleur				
ALTEAL	PROMOLOGIS	PATRIMOINE	CDC habitat	Les Chalets
31	24	9	2	2

En 2025, le CCAS initie la création d'une **Commission Locale d'Impayés de Loyers (CLIL)**, en partenariat avec les acteurs locaux (bailleurs sociaux, MDS de Colomiers et services partenaires). Ce dispositif vise à prévenir les expulsions liées aux impayés de loyers, l'objectif étant d'accompagner les ménages en difficulté et de proposer des solutions adaptées pour le maintien dans le logement.

En 2025, 151 personnes résidant en logement social ont fait appel au CCAS pour bénéficier d'un accompagnement.

Répartition géographique des personnes accompagnées et résidant dans un logement social.



Accueil temporaire

Le CCAS met à disposition un logement temporaire destiné à l'accueil de **personnes en situation de précarité**. Il s'agit d'un studio situé dans un bâtiment ancien appartenant à la commune. Ce logement constitue une **solution d'hébergement transitoire** permettant de **répondre à des situations d'urgence** ou de fragilité sociale.

Les personnes accueillies bénéficient d'un **accompagnement social global** assuré par l'assistante sociale du CCAS, visant à **favoriser leur insertion sociale** et leur accès à un logement pérenne. Cet accompagnement comprend notamment l'ouverture et le maintien des droits, l'accompagnement budgétaire, ainsi que l'élaboration d'un projet d'insertion adapté à la situation de chaque personne.

En contrepartie de l'occupation du logement, les personnes hébergées s'acquittent d'une indemnité mensuelle correspondant à 10 % de leurs ressources, conformément au principe de participation financière et d'autonomisation progressive.

En 2025, 1 personne a été accueillie pendant 5 mois du 01/07 au 05/12/2025.

Actuellement, 1 personne occupe le logement depuis 09/12/2025.

→ Perspectives 2026

Une réflexion doit être engagée concernant les dispositifs d'accueil d'urgence et de logement temporaire sur la commune.

En effet, le logement actuel nécessite des travaux de rénovation car il présente des problèmes d'humidité et ne peut, de ce fait, être proposé à l'ensemble des publics.

Par ailleurs, ce logement ne répond pas aux normes d'accessibilité, notamment en raison de la présence de marches, et n'est pas adapté à l'accueil de familles avec enfants. Ces contraintes réduisent les possibilités de réponse aux situations d'urgence sociale rencontrées sur le territoire.

Dans ce contexte, l'étude d'une solution alternative apparaît nécessaire afin de garantir un accueil adapté. Plusieurs pistes sont envisagées, telles que l'acquisition ou la location d'un nouveau logement, ou encore la mise en place de conventions avec des structures de type appart-hôtel.

La transversalité au service de la vie sociale

- **Le RPE (Relais Petite Enfance)**

Depuis que le CCAS a déménagé dans les locaux jouxtant ceux du RPE (fin 2022), un **accompagnement pluridisciplinaire** des familles s'est peu à peu mis en place avec **l'assistante sociale du CCAS et la puéricultrice du RPE**.

L'orientation des familles d'un service à un autre est beaucoup plus efficace de par leur proximité physique. La **complémentarité des compétences** de chacune des professionnelles permet une **prise en charge globale** notamment pour des situations de plus en plus complexes (enfants en situation de handicap, séparations conflictuelles, ...). De plus, le CCAS profite pleinement de la présence de la PMI tous les 1ers lundis du mois dans les locaux du RPE pour échanger sur les situations des familles accompagnées par les 2 services en **lien avec la veille éducative**.

Enfin, ce travail transversal a permis d'intégrer l'assistante sociale à la **commission d'attribution des places en crèche** qui se tient au mois d'avril.

En 2025, c'est une dizaine de familles qui ont été accompagnées de manière transversale avec le RPE.

- **La Maison des citoyens**

La **transversalité** entre le **CCAS** et la **Maison Des Citoyens** permet de **renforcer le lien social**, en croisant accompagnement individuel et initiatives collectives.

La Maison des Citoyens est un **centre social ouvert à tous**. C'est un espace d'écoute, d'échanges et d'initiatives porté par des bénévoles et des habitants, avec l'appui de professionnels. Structure agréée par la CAF, la Maison des Citoyens propose des activités et des services visant à **favoriser le lien social, l'insertion et le soutien aux familles**.

La Maison des Citoyens permet à chaque personne qui le souhaite de s'impliquer dans l'animation de la vie locale.

En 2025, le lien est à renforcer avec **la référente familles** afin que les familles accompagnées par le CCAS intègrent le Centre Social et les actions qu'il porte à leur intention.

- **La Maison Départementale de Proximité**

Le conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de sa mission sociale a mis en place un réseau de Maisons de Proximité pour des **conseils et un accompagnement concernant les démarches administratives en ligne**.

L'ouverture de ce service installé au 1^{er} étage de la Maison des citoyens a permis de soulager le CCAS des demandes d'usagers en difficulté avec les démarches numériques.

7. La Veille éducative

Six cellules de veille ont eu lieu en 2025 avec l'assistante sociale de Pibrac (Coordinatrice de la Veille éducative), les directeurs des deux écoles maternelles et élémentaires, les directeurs des ALAE, le principal et la principale adjointe du collège, les directrices des deux crèches, une assistante sociale de la Maison des solidarités de Colomiers, l'animatrice jeunesse de la MJC, la CPE du lycée, la responsable du Relais Petite Enfance, la référente famille et la coordinatrice CLAS, l'association ARPADÉ.

Les objectifs initiaux	<p>Structurer et animer un réseau de professionnels socioéducatifs locaux intervenant auprès des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leur famille</p> <p>Réfléchir collectivement sur des problématiques socioéducatives</p> <p>Soutenir les professionnels dans leurs pratiques et la résolution de problématiques</p> <p>Initier des réponses coconstruites entre professionnels autour de situations individuelles d'enfants et de leur famille</p>
Typologie des problématiques générales abordées par les professionnels	<p>Évolution de la population pibracaise avec la nécessité d'intégrer des populations nouvellement arrivées, plus fragiles et plus précaires</p> <p>Difficultés dans les prises en charge préconisées à cause des délais d'attente trop longs (orthophonistes, AED, CMPP, ...)</p> <p>Difficultés dans les prises en charge des enfants en situation de handicap</p>
Les problématiques traitées en 2025 : 14 situations suivies dont 9 nominatives et 5 anonymes (7 nouvelles situations en 2025)	<ul style="list-style-type: none"> – Entrée en maternelle avec handicap, poursuite de l'accompagnement initié en crèche – Problème de comportement violent avec ses pairs, vocabulaire inadapté, non respect de l'autorité, enfant en élémentaire, pas de prise de conscience des parents – Inquiétudes sur la poursuite de la scolarité en ULIS au collège, problématiques dans le comportement ; pas de lien avec les parents. – Enfant en crèche, fragilité dans la relation mère/enfant, conflit important avec le père, manque de soins suffisants – Collégienne placée en famille d'accueil. Exprime un grand mal-être, recherche d'attention, mensonges répétés. – Contexte familial, manque de soins, pas de mobilisation de la famille – Relations parents/école difficiles – Retards scolaires, pas d'adhésion de la famille avec le collège – Enfant avec handicap lourd en élémentaire, dispositif ULIS, mère en besoin de soutien – Crainte de négligence et/ou maltraitance sur enfants (1 élémentaire + 1 crèche), parents en conflit

Ces réunions permettent un meilleur partenariat entre les professionnels socioéducatifs. Elles créent des liens professionnels hors des cellules, de l'interconnaissance et de la confiance réciproque. Par ailleurs, La Veille éducative permet l'accompagnement de certains professionnels par la **coordinatrice qui consacre environ 30 heures par an à ce dispositif**, en plus de l'accompagnement des familles.

8. L'accompagnement à l'insertion professionnelle

Le PLIE (Plan Local d'Insertion et Emploi)

Le **PLIE** a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante toute personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle.

Permanence sur la commune de Pibrac : une permanence est assurée au CCAS de Pibrac une demi-journée par semaine. En 2025, le référent PLIE a tenu une permanence les mardis, selon les rendez-vous.

Bilan de l'année 2025

- **Public accompagné** : 15 demandeurs d'emploi inscrits sur la commune de Pibrac, dont 4 hommes et 11 femmes.
- **Évolution des besoins** : une augmentation des demandes urgentes a été constatée, notamment de la part de personnes diplômées ne parvenant pas à accéder à un emploi stable. Beaucoup expriment un besoin accru de conseils et une forte incertitude quant à leur orientation professionnelle.
- **Accompagnement** : le référent PLIE réalise un diagnostic régulier des situations des participants, permettant de définir des orientations et des stratégies individualisées.
- **Activité annuelle** :
 - En moyenne, 58 accompagnements ont été réalisés chaque mois.
 - 34 sorties positives ont été enregistrées sur l'année, incluant des accès à l'emploi (CDD de plus de 6 mois, CDI) et des entrées en formation qualifiante.
 - D'autres sorties concernent des abandons ou des départs administratifs (retraite, déménagement, congé parental, etc.).

Perspectives pour l'année 2026

Le bilan 2025 à Pibrac met en évidence un dispositif PLIE opérationnel, permettant un suivi régulier et individualisé des demandeurs d'emploi. Toutefois, la situation reste fragile en raison des multiples freins sociaux, personnels et professionnels rencontrés par les participants.

Pour 2026, plusieurs axes de vigilance et de développement sont identifiés :

- **Maintenir le lien avec l'assistante sociale du CCAS**, un partenariat très solide et un travail d'équipe qui fonctionne très bien depuis de nombreuses années. Cette collaboration étroite permet d'avancer conjointement sur les situations des participants, avec une approche coordonnée, cohérente et efficace.

- **Renforcer l'accompagnement des publics aux profils complexes**, notamment les personnes diplômées en situation de précarité ou en perte de repères professionnels.
- **Développer et consolider les partenariats locaux** (entreprises, acteurs sociaux et institutionnels) afin de multiplier les opportunités d'insertion
- **Accentuer l'écoute et l'individualisation des parcours**, pour répondre plus finement aux besoins et aux attentes des participants.
- **Proposer des solutions adaptées et innovantes**, favorisant la sécurisation des parcours et l'accès à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

L'enjeu pour 2026 sera ainsi de maintenir la dynamique du dispositif tout en adaptant les pratiques aux évolutions des publics et du marché de l'emploi.

La Mission Locale

La Mission Locale aide les jeunes entre 16 et 25 ans dans leur recherche d'un emploi ou d'une insertion durable. Elle propose un suivi pour construire un projet vers l'emploi, préparer sa vie professionnelle ou trouver une autonomie sociale.

Permanence sur la commune de Pibrac : une permanence est assurée au CCAS de Pibrac une demi-journée par semaine. En 2025, le référent ML a tenu une permanence les lundis, selon les rendez-vous.

Bilan de l'année 2025 :

- **Les premiers accueils**

23 premiers accueils en 2025

→ **57 %** d'hommes et **43 %** de femmes

→ **39,1 %** ont entre 22 et 25 ans ; **34,8 %** ont entre 18 et 21 ans ; **26,1 %** sont mineurs

→ **65,5 %** sont hébergés par les parents

→ **47,8 %** sont sans diplôme ; **30,4 %** ont un Bac ou Bac Pro ; **17,3 %** ont un Bac+2 ou plus

→ **43,5 %** se déplacent en transports en commun

- **Les jeunes accompagnés**

64 jeunes accompagnés en 2025

- **53 %** d'hommes et **47 %** de femmes
- **49,9 %** ont entre 18 et 21 ans ; **37,5 %** ont entre 22 et 25 ans ; **8,4 %** sont mineurs
- **68,8 %** sont hébergés par les parents
- **53,1 %** sont sans diplôme ; **26,6 %** ont un Bac ou Bac Pro ; **12,5 %** ont un Bac+2 ou plus
- **69,9 %** se déplacent en transports en commun

- **Les dispositifs mobilisés**

- **26 jeunes** ont bénéficié du dispositif d'accompagnement porté par les Missions Locales
- **25 jeunes** ont bénéficié d'un conseil en évolution professionnel
- **14 contrats** d'engagement jeune
- **43 jeunes** ont reçu un diagnostic approfondi
- **3 jeunes** ont démarré le projet « 100 permis »

- **Les propositions faites aux jeunes**

590 propositions ont été faites :

- **71 %** ont eu au moins une proposition d'accès à l'emploi
- **68 %** ont eu au moins une proposition concernant leur projet professionnel

Les secteurs qui ont le plus recruté sont le commerce/ vente et grande distributions (**9 jeunes**), l'hôtellerie-restauration / le tourisme / les loisirs et animation (**11 jeunes**), la santé (**24 jeunes**).

- **22 CDD** temps plein
- **6 CDI** temps plein
- **1 emploi non salarié**
